

Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Interpellation

Art. 60 règlement du CC, Art. 34 LC

Projet EVAM - ouverture Centre d'Accueil pour Migrants -

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,

J'ai demandé à notre Président du Conseil communal, que je remercie ainsi que les signataires qui ont soutenu mon action, d'appeler, en assemblée extraordinaire, notre plénum pour débattre du projet de l'EVAM relatif à l'ouverture d'un centre d'accueil pour migrants dans notre village au « Cube de Verre ».

Nos habitants nous interpellent et s'inquiètent. La grogne s'élève. **La pétition « Non au projet d'ouverture d'un Centre d'Accueil pour Migrants » a déjà récolté, à l'heure de ces lignes, 754 signatures.** Et de citer les mots de notre ministre Beat Jans, chargé de la Justice et Police, sur les mesures qu'il engage à propos de la question migratoire « Si la population est contente, moi aussi » alors que fait notre Municipalité sur la question du projet de l'EVAM dans notre village ?

Nous tous ici présents, ce soir, avons reçu la confiance de nos habitants puisqu'ils nous ont élus pour les représenter dans la gestion des affaires de la Commune. Au vu de mon mandat, et compte tenu de l'annonce faite par Madame la Syndique lors du Conseil communal du 25 mars dernier, je souhaiterais recevoir une explication sur les faits qui ont précédé la communication de la Municipalité. Nous aimerions connaître le déroulement des événements. Nous aimerions en savoir plus et surtout depuis quand nos autorités sont au courant de ce projet.



Dans un autre chapitre, je souhaiterais savoir si la Municipalité a réfléchi à un plan B, disons une alternative au projet de l'EVAM ?

Nous savons que la Municipalité bénéficie d'une prérogative en matière de transactions immobilières. C'est le droit de préemption.

Si le projet de l'EVAM est lié à l'achat du bien immobilier par un tiers qui veut le louer à l'EVAM, est-ce que la Municipalité chercherait à exercer son droit de préemption et dans quel délai ?

Et de rappeler que l'EVAM souhaite occuper le bâtiment « Cube de Verre » qui avait été spécialement construit par une fondation privée pour accueillir des personnes autistes. Ne faudrait-il pas envisager l'opportunité de le faire revivre ? Cette initiative serait saluée par de nombreuses familles et aussi issues de l'immigration. En Suisse, l'entourage de ceux qui souffrent de cette déficience est de plus de 35'000 personnes qui vivent quotidiennement avec cette difficulté. **Ce qui signifie que des places d'accueil spécialisées pour autistes sont aussi recherchées dans la région lémanique.** Il ne faudrait pas ignorer un besoin pour un autre.

A cette fin, je vous invite à prendre connaissance de la lettre ouverte adressée aux Conseillères d'Etat Mesdames Isabelle Moret et Rebecca Ruiz que je viens de vous remettre.

A l'issue du débat engagé sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation, je souhaiterais que la discussion se termine par l'adoption d'une résolution.


Arzier-Le Muids, le 18.04.24




Anne Hübscher




Matthias Woff



Roman Kram



Jean-Pierre Vuille



Ivané Dhanjessim



Izzo Pietro